

Conflits

Les paragraphes suivants traitent des conflits engendrés par la fusion.

Dans ce contexte, merci de noter que tous les serveurs ne faisant pas l'objet d'une fusion ne sont absolument pas concernés par les conflits et règlements relatifs aux fusions.

Conflit de faction & transfert de personnage

Qu'est-ce qu'on appelle un conflit de faction ?

À l'occasion d'une fusion, il arrive que certains comptes engendrent un conflit dû à l'association de deux serveurs sur lesquels un joueur incarnait des factions différentes. Or, sur AION, il n'est pas possible de faire partie de factions différentes sur un même serveur. Dans un tel cas, le joueur ne pourrait donc pas se connecter au jeu. C'est pourquoi, immédiatement après la fusion, nous activons la possibilité de jouer avec les deux factions sur un même serveur. Cependant, cette solution n'est que provisoire et il est donc impératif de résoudre le conflit avant que la fonction ne soit à nouveau désactivée.

Comment résoudre le conflit de faction ?

Tous les joueurs concernés auront accès à une fonction de transfert de personnage dans la gestion de compte disponible sur le site web AION et pourront désigner lesquels des personnages concernés par le conflit ils souhaitent transférer sur un autre serveur.

À partir de quand est-il possible de transférer ses personnages sur un autre serveur ?

Le transfert de personnage sera activé le jour de la fusion pour les comptes sujets à un conflit. Une fois l'option déverrouillée, les joueurs peuvent fixer leurs transferts et en faire la demande. La mise en œuvre intervient pendant la maintenance hebdomadaire suivante.

Peut-on librement transférer tous ses personnages ?

Non, uniquement les personnages d'une des factions concernées et issus d'un serveur sujet à des conflits de faction. Une des deux factions d'un serveur « conflictuel » y reste.

Pendant combien de temps peut-on procéder au transfert ?

Un délai de 3 semaines est prévu pour la résolution des conflits de faction sur un serveur et les joueurs concernés peuvent continuer à jouer normalement avec les deux factions sur le nouveau serveur pendant cette période. Une fois les trois semaines écoulées, la fonction qui permet d'incarner les deux factions est désactivée et la connexion ne serait alors en principe plus possible.

Ainsi, je risque de ne plus pouvoir me connecter trois semaines après la fusion ? Que se passe-t-il si je suis en vacances durant cette période ?

Passé le délai de trois semaines mentionné ci-dessus, un transfert automatique intervient pour tous les conflits non résolus, afin d'éviter que certains joueurs ne puissent plus se connecter.

Qu'est-ce que le transfert automatique ?

Le transfert automatique sert exclusivement à résoudre les conflits de faction. Il permet aux comptes de rester accessibles après la phase de transition, sans qu'il soit préalablement nécessaire d'annoncer et effectuer un transfert. En effet, dans un tel cas, un temps d'attente de jusqu'à une semaine serait à prévoir, pendant lequel le joueur concerné n'aurait plus accès à son compte jusqu'à ce que le transfert de personnage demandé soit réalisé dans le cadre de la maintenance régulière à venir.

Que puis-je faire si je suis mécontent des personnages transférés et de la destination de leur transfert ?

Étant donné que nous nous appuyons sur un certain nombre de règles automatiques pour décider du serveur de destination à la place du joueur, nous proposerons une option permettant de faire son propre choix et de transférer le personnage sur le serveur souhaité après un transfert automatique.

Comment serai-je informé d'un éventuel conflit de faction me concernant et de la nécessité d'un transfert de personnage ?

Tous les joueurs concernés seront informés de la nécessité d'un transfert de personnage via un e-mail et un message dans le jeu et recevront un rappel si un transfert automatique s'avère nécessaire. Le premier message sera envoyé après la fusion des serveurs.

Qu'advient-il des personnages de niveau inférieur à 9 ? Sont-ils transférés ou supprimés à l'occasion de la fusion ?

Les personnages de niveau 1 à 8 avec lesquels vous ne vous êtes pas connecté au jeu depuis plus d'un an au moment de la fusion ne seront pas pris en compte dans le cadre de la fusion et seront supprimés. Bien entendu, cela ne concerne que les serveurs à fusionner. Si vous avez besoin d'aide car un autre personnage a disparu, merci de contacter l'assistance.

Personnages et légions

Noms des personnages

Est-ce que je conserve mon nom de personnage à l'occasion de la fusion des serveurs ?

Avec la fusion des serveurs, il arrivera forcément que deux personnages (ou plus) portant le même nom se retrouvent sur un même serveur. Dans ce cadre, peu importe qu'il s'agisse de deux personnages d'un même compte ou de comptes différents. Dans les deux cas, un des personnages reçoit automatiquement un nouveau nom ainsi qu'un « Ticket de changement de nom » tandis que l'autre personnage conserve son ancien nom.

Quels sont les critères déterminants si le nom de mon personnage doit être modifié suite à la fusion ?

Celui des personnages qui conserve son nom est désigné à l'aide d'une série de règles établies. Au moment de la fusion, les critères suivants sont considérés tour à tour pour chaque cas de noms de personnages identiques rencontré :

1. Nous vérifions d'abord le niveau. Le personnage ayant le niveau le plus élevé conserve son nom de personnage.
2. Si les deux personnages sont de même niveau, nous vérifions l'activité des personnages. Le plus actif des deux conserve son nom. S'ils sont tous deux actifs, nous nous penchons sur le critère suivant.
3. Si le niveau et l'activité des deux joueurs sont identiques, nous vérifions la date de création du personnage ou de modification du nom de personnage (la plus récente des deux valeurs est prise en compte). Le personnage ayant porté son nom le plus longtemps le conserve.

Les noms des comptes bannis ne sont pas débloqués.

Légions

Qu'advient-il des légions suite à la fusion des serveurs ?

Les légions sont transférées sur le nouveau serveur avec leurs membres, l'entrepôt de légion et les droits paramétrés. Vous n'avez rien à prendre en considération à ce sujet. Il n'est ni nécessaire de vider l'entrepôt de légion, ni de quitter la légion.

Des règles différentes s'appliquent en cas de transfert de personnage. Merci de vous en informer via la FAQ dédiée.

Qu'advient-il des noms de légion suite à la fusion des serveurs ?

Avec la fusion des serveurs, il peut arriver que deux légions (ou plus) ayant porté le même nom se retrouvent sur un même serveur. Dans un tel cas, c'est la légion la plus ancienne qui conserve

son nom. La plus récente est renommée après la fusion. Chaque général de brigade d'une légion concernée par un changement de nom reçoit un « Ticket de changement du nom de Légion » pour rebaptiser sa légion sur le nouveau serveur.

Studios, maisons et enchères immobilières

Qu'advient-il des maisons avec la fusion des serveurs ?

Les droits de possession des maisons se trouvant sur le serveur restant suite à la fusion des serveurs restent valables. Les joueurs transférés depuis le serveur à intégrer perdent leurs maisons, mais reçoivent un dédommagement.

Je vais perdre ma maison à cause de la fusion. Quel dédommagement vais-je recevoir ?

Si vous perdez votre droit de possession d'une maison à l'occasion de la fusion des serveurs, vous recevez un remboursement à hauteur du double du prix d'achat de la maison. En cas de manoir, domaine ou palais, vous recevez l'objet « Protection de Yasba (30 jours) ».

Qu'advient-il des studios suite à la fusion des serveurs ?

Les studios sont transférés d'emblée sur le nouveau serveur en même temps que le personnage. Aucune compensation n'est prévue étant donné que la fusion n'entraîne pas de perte.

Qu'advient-il des enchères immobilières en cours pendant la fusion des serveurs ?

Durant la période de préparation à la fusion des serveurs, les enchères immobilières seront progressivement conclues et bloquées afin de prévenir d'éventuels problèmes au cas où quelqu'un venait à enchérir sur une nouvelle maison juste avant la fusion.

Dans un premier temps, toutes les enchères immobilières n'impliquant pas de joueurs (c'est-à-dire les enchères directement organisées par le serveur) sont conclues et bloquées le 15/04/2018 sur tous les serveurs à fusionner. Par la même occasion, la possibilité de proposer une maison aux enchères est retirée à tous les propriétaires de maison des serveurs concernés. Les enchères déjà en cours et impliquant des joueurs continuent normalement jusqu'au 15/04/2018. Après quoi, celles-ci seront également bloquées.

Qu'advient-il des apparences préalablement appliquées aux maisons perdues ?

Les apparences (par exemple papier peint, sols, etc.) appliquées à la maison et également perdues à l'occasion de la fusion sont restituées à l'identique et remis au personnage.

Qu'en est-il des meubles ?

Les meubles restent disponibles dans le menu de logement et peuvent être installés sur le nouveau serveur, par exemple dans un studio. Les objets qui se trouvent dans l'entrepôt de meubles (par exemple, une commode) au moment de la fusion y sont conservés. Vous pouvez y accéder quand bon vous semble et un dédommagement n'a donc pas lieu d'être.

Autres questions

Offrirez-vous des options de stockage supplémentaires pour les joueurs qui n'ont pas assez d'espace de stockage dans leur inventaire ou leur entrepôt pour y ranger les objets de leur compensation ?

Non, aucune option de stockage supplémentaire n'est prévue. Mais ne vous inquiétez pas : les objets ne sont pas perdus : ils sont déposés dans votre inventaire.

Sera-t-il nécessaire de vider l'entrepôt de compte avant la fusion ?

Étant donné que l'entrepôt de compte sera transféré sur le nouveau serveur, il n'est pas nécessaire de le vider avant la fusion. Cependant, il convient de respecter les points suivants. Si plusieurs personnages d'une même faction provenant de serveurs différents sont réunis sur un nouveau serveur, leur entrepôt de compte est fusionné. Cela signifie que tous les objets issus des entrepôts de compte des serveurs fusionnés se retrouvent dans un entrepôt de compte

commun. Les objets sont mis en attente et ne sont pas perdus. En revanche, tous les objets mis en attente ne s'affichent qu'une fois qu'il y a des emplacements libres dans l'entrepôt de compte. Autrement dit, la file d'attente fonctionne comme celle de l'inventaire.

Si plusieurs personnages de factions différentes et provenant de serveurs différents sont réunis sur un nouveau serveur, les deux entrepôts de compte sont conservés. L'Asmodien peut toujours accéder à son entrepôt de compte et l'Élyséen au sein. Ils ne sont pas fusionnés et l'échange d'objets entre les deux factions est exclu.

Important : des règles différentes s'appliquent cependant aux entrepôts de compte dans le cadre d'un transfert de personnage. Pour ces situations, merci de consulter la section de la FAQ traitant des transferts de personnage.